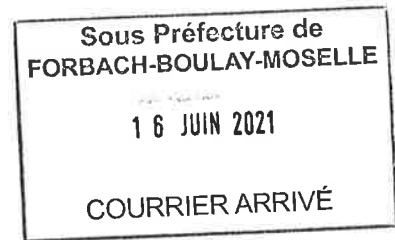




REPUBLIQUE FRANÇAISE



Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 25 MAI 2021

A la suite d'une convocation en date du 19 mai 2021, les membres composant le Conseil Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le mardi 25 mai 2021 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ Etaient présents : **34**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Pierre LANG, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Claude KLEIN, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Francis SCHORUNG, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Hubert BUR, André DUPPRE, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Christian CLEMENT, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, David SUCK, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL.

✓ Etaient représentés par leur suppléant : **1**

Monsieur Gilbert SCHUH représenté par Madame Eliane JACQUES.

✓ Excusés : **5**

Madame, Messieurs, Chantal PLATTE, Guy BORN, Sylvain NEUGEBAUER, Emmanuel THIRY, Bernard COLBUS.

✓ Excusés ayant donné procuration : **6**

Messieurs, Jean MEKETYN a donné procuration à Antoine FRANKE, Emmanuel SCHULER a donné procuration à Salvatore COSCARELLA, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Joël NIEDERLAENDER a donné procuration à Monsieur Roland ROTH, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO.

✓ Absents : **9**

Madame, Messieurs, Alexandre CASSARO, Jean-Claude HEHN, Sabrina HASSINGER, Pascal LAUER, Didier ZIMNY, Régis GAY, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Roland GLODEN.

07. FILIERES

OBJET : CONVENTION DE REPRISE DES BRIQUES ALIMENTAIRES

Le Conseil Syndical,

VU la délibération du 8 juillet 2019, par laquelle le Conseil Syndical a acté la reprise « Option Filières » des briques alimentaires (flux 5.03) par la société REVIPAC à compter du 1^{er} août 2019.

EXPOSE que la Société REVIPAC désigne le repreneur des briques alimentaires issues du territoire du Sydeme, à savoir l'entreprise LUCART SAS.

CONSIDERANT l'externalisation de la prestation de tri des recyclables depuis le 1^{er} juillet 2020, la société REVIPAC demande la confirmation d'engagement de reprise garantie en désignant le centre de tri de Chavelot comme lieu d'enlèvement des balles de briques alimentaires.

RAPPELLE que le centre de tri de Chavelot est l'exutoire de tri des recyclables du Sydeme depuis juillet 2020. Il est exploité par la société CITRAVAL.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

41 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

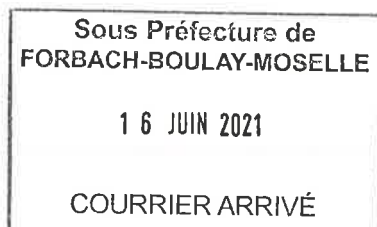
Décident

- D'autoriser le Président à signer la confirmation d'engagement de reprise garantie et tout document relatif à la reprise des briques alimentaires par la société REVIPAC.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 25 mai 2021

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le ...1.6. JUIN 2021.....
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ...1.6. JUIN 2021.....